

Les Premières Nations

Les Indiens, dont l'histoire remonte à des temps immémoriaux, forment une importante collectivité distincte au sein de la société canadienne. En 1492, Christophe Colomb les a appelés «Indiens» à tort, croyant être arrivé en Inde. Aujourd'hui, les Indiens rappellent aux autres Canadiens et Canadiennes qu'ils ont déjà été des peuples autonomes possédant leur propre forme de gouvernement. D'ailleurs, certains éléments traditionnels de ce gouvernement subsistent toujours. Les Indiens du Canada, ou les «Premières Nations», le terme qu'ils préfèrent, vivent une période de transition et sont à la recherche d'un renouveau culturel, social, politique et économique.

Le Canada compte près de 540 000 Indiennes et Indiens inscrits (environ 1,8 p. 100 de la population canadienne). En vertu de la loi fédérale, un Indien «inscrit» jouit de certains droits, privilèges et avantages. Environ 55 p. 100 des Indiens inscrits vivent sur des terres bien circonscrites, appelées réserves, mises de côté pour l'usage et le profit des Indiens. Il existe au Canada plus de 2 200 réserves que se partagent les quelque 605 Premières Nations. La plupart sont situées dans des zones rurales, bon nombre d'entre elles sont isolées et certaines ne sont pas habitées.

Les origines

La majorité des anthropologues croient que les Indiens d'Amérique du Nord sont venus de Sibérie, en empruntant la mer de Béring, il y a de cela de 10 000 à 30 000 ans. À l'arrivée des explorateurs et des colons européens, le Canada était habité par différents peuples autochtones qui, selon leur environnement respectif, étaient nomades ou sédentaires, chasseurs, pêcheurs ou agriculteurs, belliqueux ou pacifiques. Tous avaient, et ont encore en commun, une relation profonde et spirituelle avec la terre et toute forme de vie qu'elle contient. Chaque Première Nation possédait ses propres croyances et cérémonies spirituelles, dont bon nombre ont été transmises oralement, d'une génération à l'autre, par les aînés.

Les débuts de l'administration des Indiens

En 1760, la Grande-Bretagne conquiert la majeure partie de l'Amérique du Nord et, trois ans plus tard, fait paraître la Proclamation royale qui

alloue des terres aux Indiens et stipule que seuls les gouvernements sont autorisés à négocier des territoires avec eux. Il s'ensuit une série de traités de cessions territoriales; les Premières Nations y abandonnent leurs revendications concernant certains territoires en retour de paiements forfaitaires et de rentes. Certaines terres sont mises de côté à titre de réserves; il s'agit de terres réservées pour l'usage et le profit des Premières Nations. Ces terres ne sont pas accessibles aux colons qui arrivent au Canada d'Europe ou des États-Unis. De nombreux traités protègent également les droits de chasse et de pêche des Premières Nations.

À compter de 1830, des Autochtones commencent à s'installer, sous la tutelle du gouvernement, dans des réserves situées dans ce qui est aujourd'hui l'est du Canada; dans les faits, ces Autochtones deviennent des pupilles de l'État.

La période de l'après-Confédération

La Confédération canadienne accorde au nouveau gouvernement fédéral le droit de légiférer en ce qui a trait aux «Indiens et aux terres réservées aux Indiens». En 1876, la première Loi sur les Indiens confère au gouvernement fédéral des pouvoirs de contrôle très étendus sur les Indiens vivant dans les réserves : décider qui est Indien et qui ne l'est pas, contrôler les déplacements à l'extérieur des réserves, prescrire le moment et l'endroit où les enfants iront à l'école et refuser le droit de vote aux Indiens. Certains articles de la loi reconnaissent également au gouvernement fédéral une autorité sur les Indiens qui ne possèdent pas de terres de réserve.

Afin de réparer ces injustices, la Loi sur les Indiens est modifiée à plusieurs reprises, mais de nombreuses dispositions de la loi de 1876 demeurent en vigueur aujourd'hui. Ainsi, la Loi confie au gouvernement fédéral la responsabilité de superviser les élections, d'entériner ou de rejeter les décisions administratives des Premières Nations, de gérer l'argent des Premières Nations, tant des individus que des collectivités, de surveiller leurs biens et de gérer les terres indiennes.

Parmi les mesures adoptées subséquemment dans le but d'intégrer les Indiens à la

société occidentale figure un processus appelé «émancipation». Adopté avant la Confédération, l'Acte pour encourager la Civilisation graduelle des tribus sauvages - 1857 contient des mesures incitatives, sous forme d'argent et de propriétés, destinées à encourager les Indiens à quitter leur tribu et à demander l'émancipation. L'émancipation était en quelque sorte la récompense accordée à ceux qui adoptaient le mode de vie et les coutumes des citoyens «civilisés».

La Civilization and Enfranchisement Act est promulguée en 1859 mais, dans les faits, peu d'Indiens renoncent à leur statut et à leurs droits en faveur de l'émancipation. Après la Confédération, l'Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle des Sauvages - 1869 a pour but de libérer les Indiens de la tutelle du gouvernement fédéral.

Vers la fin des années 1940 et dans les années 1950, le taux de mortalité infantile est élevé dans les collectivités indiennes et l'espérance de vie y est faible. Plusieurs méthodes d'éducation, comme le système des pensionnats, se révèlent totalement inefficaces pour les jeunes Indiens. Dans les réserves, les conditions de logement sont inadéquates. Les problèmes reliés à l'alcool et au chômage sont également fort répandus.

Toutefois, vers le milieu des années 1960, apparaissent certains signes d'amélioration des conditions sociales et économiques. Les services de santé sont de meilleure qualité et les enfants indiens ont davantage accès aux études supérieures. À la fin de la décennie, les Indiens jouissent de leurs pleins droits politiques et juridiques.

Les Autochtones sont maintenant représentés dans presque tous les secteurs de la main-d'oeuvre, mais demeurent aux prises avec de graves problèmes économiques et sociaux. Leurs taux de chômage sont élevés par rapport à celui de la population non autochtone, et le logement est toujours insatisfaisant dans bon nombre de réserves. Avec l'appui du gouvernement du Canada, les Premières Nations cherchent actuellement des solutions à ces problèmes.

Les revendications territoriales

Au cours des deux dernières décennies, les activités entourant les revendications territoriales des

VOICI LE  CANADA